

5537-ANHEE, le 10 décembre 2004

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Echevinal le 30 novembre 2004. Annexes à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article 97 de la nouvelle loi communale et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 29 juin 1995, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 16 décembre prochain, à la demande de Madame la Conseillère Communale V.GILLES

Après le point n° 16 en séance publique

- Interdiction des sodas à l'école**
- Patrouilles propreté**
- Lotissements**
- Zones d'Aménagement différé**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 16 décembre 2004.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE